Dans cet article de Patrick Guillaudat, il ne sera question que des trois pays qui ont le plus marqué le virage à gauche en Amérique latine à l'aube du XXIème siècle et symbolisés ce que l'on appelle le « progressisme latino-américain ». Il s'agit du Venezuela qui a élu Hugo Chávez en 1998, de la Bolivie d'Evo Morales, élu en 2006, et de l'Équateur de Rafael Correa, lui-même élu en 2007.

Depuis quelques temps, une réflexion est menée sur la nature de ces régimes, leurs avancées et leurs limites. Mais la plupart des analyses du progressisme latino-américain du XXIème siècle portent généralement sur les mesures économiques et politiques (réforme de l'État, processus constitutionnel, etc…), et elles font souvent l'impasse sur l'éventuelle construction de nouveaux rapports sociaux au sein des entreprises. Car quoi de plus significatif que de regarder comment ces gouvernements ont fait évoluer les relations entre la bourgeoisie, propriétaire des moyens de production, et les salariés qui les font fonctionner. D'autant que cela permet de vérifier, au-delà des discours enflammés sur la rupture, si le pouvoir économique de la bourgeoisie a été réellement bousculé dans ces trois pays.

Au préalable cependant, il conviendra de définir rapidement en quoi a consisté la remise en cause des politiques néolibérales et jusqu'où elles ont été menées. Il sera également nécessaire de fournir quelques explications des impasses que connaissent ces régimes, au-delà même du manichéisme rendant responsable de tous les maux la seule politique impérialiste de la puissance nord-américaine, dont l'ingérence réelle ne peut cependant tout expliquer.

Patrick Guillaudat est docteur en anthropologie. Il est l'auteur de plusieurs articles pour Contretemps et, avec Pierre Mouterde, du livre Hugo Chávez et la révolution bolivarienne.

***

Des politiques de remise en cause du néolibéralisme

Les trois pays ont ceci en commun qu'ils ont posé dans les faits la question de la contestation des politiques néolibérales et, différence importante avec d'autres pays (comme par exemple l'Uruguay de Tabaré Vasquez, l'Argentine de Kirchner ou le Brésil de Lula), ils ont tenté de changer les règles d'organisation politique du pays en mettant en œuvre un processus de Constituante.

Dans ces nouvelles constitutions, la critique de l'ordre néolibéral s'exprime d'abord par un renforcement du rôle économique de l'État, devenu pilote des politiques économiques et gestionnaire des principales ressources du sous-sol.

La nationalisation de secteurs clefs de l'économie et du sous-sol (ou la restauration de la tutelle de l'État) a permis de réaliser un transfert important de ressources nouvelles vers les populations les plus pauvres car la rente issue de l'exploitation minière et des hydrocarbures a été partiellement utilisée pour répondre aux besoins sociaux des couches populaires. Dans ces trois pays, nous avons notamment assisté à une réduction rapide du taux de pauvreté, à une forte croissance de l'alphabétisation (c'est particulièrement net en Bolivie), et au développement de l'accès aux soins et à l'éducation, y compris supérieur pour les jeunes issus des classes populaires.

Mais le néolibéralisme a une particularité : il est excluant. Ce qui implique que ses effets sont infiniment plus dramatiques pour les populations des pays du Sud que pour celles des

pays du Nord. La raison principale tient à l'absence de certains amortisseurs sociaux qu'on retrouve dans la plupart des pays capitalistes développés. La deuxième raison se trouve dans les relations de dépendance nouées entre les économies du Sud avec celles du Nord. En effet, si l'uniformisation néolibérale de la planète n'est pas achevée, le Sud reste un lieu où les formes prises par l'exploitation capitaliste sont les plus violentes. Stratégiquement, les différences entre économistes keynésiens et néolibéraux ne portent pas seulement sur le champ d'intervention de l'État, mais aussi sur la question des concessions socialement nécessaires pour maintenir des profits réguliers et satisfaisants afin de neutraliser les éventuelles crises sociales. En simplifiant, on a d'un côté des keynésiens ou des économistes « hétérodoxes » qui estiment que le développement des profits passe par des relations sociales apaisées permettant de développer dans la durée un statuquo propice aux affaires. De l'autre côté, on a les néolibéraux qui militent pour le profit immédiat. Alors que les keynésiens défendent une politique à long terme – les « hétérodoxes » ayant été historiquement partisans de plans quinquennaux dans de nombreux pays, dont la France – les néolibéraux exigent un rendement immédiat hors de tout prévisionnisme à long terme. Cette orientation ne permet donc pas une politique redistributive, ni même un quelconque compromis social. Elle a son pendant politique : le néolibéralisme s'associe très bien avec l'autoritarisme politique ou la dictature, permettant de passer en force en cas de conflit vu l'absence de recherche de compromis. Est-ce un hasard si le premier laboratoire de mise en place des politiques néolibérales a été le Chili de Pinochet ?

En Amérique latine, les peuples ont vécu dans leur chair ces modifications d'orientation. Le Chili de Pinochet est devenu le laboratoire des Chicago Boys, tandis que l'ouverture démocratique qui a succédé à la nuit noire des dictatures de sécurité nationale dans le continent, si elle a permis de revenir à un État plus démocratique, n'a que très peu remis en cause les politiques économiques et sociales des néolibéraux. Les néolibéraux ont ainsi réussi à faire passer dans l'opinion publique leur crédo : l'austérité est nécessaire pour rembourser les dettes, l'État est incapable de gérer des entreprises publiques, la compétitivité est la source de la stabilité et le travail coûte trop cher. Cette bible néolibérale est intégrée non seulement par les partis politiques de droite, mais aussi par une bonne partie de ceux de gauche, notamment la social-démocratie.

Les crises sociales et politiques qui sont devenues criantes dans les pays soumis aux plans d'ajustement structurel imposés par le FMI, et dans ceux qui ont vécu de violents virages néolibéraux, ont toutes été portées par des remises en cause de ces politiques excluantes. Cette révolte contre le néolibéralisme est accompagnée d'un rejet de la corruption, elle-même grandement facilitée par la libéralisation totale des marchés financiers. N'ont été partiellement épargnés par cette corruption visible que ceux qui ont su adapter leur législation nationale pour rendre légales des activités auparavant jugées illicites (par exemple, « l'optimisation fiscale ») mais aussi pour harmoniser la structure des multinationales à la financiarisation de l'économie, permettant le blanchiment. C'est principalement le cas des pays dominants, de ceux de l'Union Européenne à l'Amérique du Nord, en passant par le Japon.

Au Venezuela, l'élection de Chávez survient après une décennie noire pour les classes populaires. Le *Caracazo* de 1989, véritable insurrection populaire contre la vie chère, a trouvé sa source dans une paupérisation massive d'un des pays les plus riches du continent et aussi parmi les plus corrompus.

En Équateur, l'élection de Correa est la résultante de fortes mobilisations sociales contre la vie chère et pour des droits nouveaux, notamment exprimés par les organisations indigènes qui ont secoué le pays pendant plus de dix ans. En Bolivie, l'élection de Morales

fait suite à une vague immense de protestations sociales, la guerre de l'eau, la guerre du gaz, mais aussi les grèves de cocaleros et les mobilisations ouvrières et paysannes.

Dans ces trois pays – chacun à leur manière -, portés par un vaste mouvement de rejet de la classe politique et des politiques néolibérales ont été élus des candidats qui se présentaient en rupture avec « l'ancien monde », sur trois points principaux :

– la volonté d'en finir avec les politiques néolibérales en mettant en œuvre une politique économique et sociale redistributive en direction des plus pauvres ;

– la rupture avec le système politique antérieur, corrompu, ce qui dans ces trois pays a débouché sur l'élection d'une Assemblée Constituante puis la rédaction et l'adoption d'une nouvelle Constitution ;

– Ces candidats sont portés par des organisations politiques qui ne sont pas issues des anciens partis politiques, de droite ou de gauche : le MVR (Mouvement pour le Cinquième République) avec Chávez, Alianza País avec Correa et le MAS (Mouvement pour le Socialisme) avec Morales.

La mise en évidence de ces caractéristiques communes ne vise pas à gommer les différences entre chacun de ces trois processus mais à montrer qu'il existe un tronc commun permettant d'expliquer la dynamique qui a mené à la victoire de ces trois candidats. On pourrait le résumer ainsi : il y avait une opposition massive de larges secteurs de la population à l'ordre néolibéral combinée à une aspiration tout autant déterminée à balayer tous ceux qui le représentaient.

Un modèle en échec

Au cours des dernières années, la tendance lourde à l'échelle planétaire est celle d'un glissement vers une uniformisation toujours plus aboutie des politiques sociales et économiques autour d'un calendrier néolibéral. Rien d'étonnant alors à ce que la gauche montre un réel engouement pour ces trois processus qui affirmaient vouloir en inverser le cours.

Dans ces trois pays, cette volonté de changement s'est exprimée dans un vocabulaire qui traduisait bien ces aspirations populaires : révolution bolivarienne au Venezuela, révolution citoyenne en Équateur, gouvernement des mouvements sociaux en Bolivie. Cette terminologie a été comprise au sein d'une grande partie de la gauche, notamment radicale, comme une ouverture d'une partie du monde vers une possible transformation en profondeur du pays. En effet, ce renouveau en pleine nuit néolibérale évoquait des espoirs réels, renforcés par l'immense ferveur populaire qui se dégageait au lendemain de chacune des victoires électorales dans chacun de ces pays.

Pendant les premières années, les engagements pris ont été tenus. Une politique de redistribution des revenus, notamment de la rente des hydrocarbures (principalement le pétrole au Venezuela et en Équateur ou le gaz en Bolivie), a permis de diminuer très rapidement les taux de pauvreté.

Une politique forte de l'État de nationalisation de secteurs clefs de l'économie a été couplée à des investissements lourds dans des infrastructures, routières notamment,

comme en Équateur.

Sur le terrain politique, les débats autour du projet d'une nouvelle constitution faisaient écho à plusieurs aspirations populaires, comme la reconnaissance des droits des peuples indigènes, l'obligation de consultations populaires pour les grands projets ayant un impact sur la population, la limitation du nombre de mandats successifs, etc. C'est sur la question du pouvoir populaire que les différences sont notables. Elle a été posée au Venezuela, dès le débat constitutionnel, mais surtout à partir de 2006, à travers les lois successives sur le pouvoir communal sans être cependant vraiment résolue. Elle a été détournée en Bolivie avec le MAS qui considérait que le pouvoir populaire existait par définition, vu que le gouvernement était celui des mouvements sociaux, schéma largement théorisé par Garcia Linera, le vice-président de Morales. En Équateur, la question de la révolution citoyenne, très vive lors du débat constitutionnel, a été très rapidement limitée à la création d'un *Consejo de Participación Ciudadana y Control Social*, sorte de Conseil Constitutionnel intégré par des représentants de mouvements sociaux.

Les années passant, l'engouement populaire a laissé la place à des doutes et des mécontentements. C'est surtout sur la question du modèle de développement autour des politiques extractivistes que des conflits vont surgir, mais aussi sur la question agraire, à la grande satisfaction des grands propriétaires terriens, surtout en Équateur et en Bolivie. Une fois passés les premiers mandats de Correa ou de Morales, la priorité sera donnée au développement des cultures d'exportation, destructrices des cultures paysannes et locales, au-delà même des volontés de mises en place de coopératives, rapidement mises à mal par l'inégalité des rapports de concurrence entre elles et les grandes entreprises.

Après le renversement de Morales en Bolivie, la victoire de Moreno en Équateur et la débâcle du Venezuela de Maduro, on peut tenter de rappeler les politiques qui ont été mises en œuvre dans ces trois pays. Sur le terrain économique, il y a eu une nette opposition aux politiques néolibérales qui s'est traduite en Équateur par la renégociation de la dette, suite à un audit de celle-ci. Mais surtout en Bolivie et au Venezuela c'est la reprise en main des secteurs clefs de l'économie, sources principales de corruption des élites précédentes, qui a ouvert la boîte de pandore en poussant dans l'opposition une bourgeoisie qui jusqu'à l'élection de ces gouvernements, profitait largement de la rente minière. Mais dans ces trois pays, le secteur privé a été comme tel globalement épargné, en particulier les secteurs bancaire et agricole. En Équateur, il y a même eu une politique d'encouragement à la création d'entreprises privées. Pour le secteur industriel, ce sont les seuls secteurs structurants, comme les réseaux électriques, de télécommunication, les barrages, la distribution du gaz qui ont été nationalisés en tout ou partie. Le Venezuela fait cependant exception à ce niveau puisqu'après 2003, plusieurs entreprises ont été nationalisées dans des cas très limités : détournement de fonds, faillite organisée, participation à des campagnes de pénurie ou à la contrebande.

Quand on regarde les choses de près, ces politiques économiques se sont réduites à une redistribution de la rente en direction des plus pauvres et à un contrôle partiel de l'État sur les infrastructures et le sous-sol. Il n'y a eu ni socialisation de l'économie, ni expropriation de ces secteurs-clefs. Les nationalisations se sont toujours accompagnées d'indemnisations versées aux anciens propriétaires. Cette approche ressemble globalement à une politique keynésienne de relance par des travaux d'infrastructures initiés par l'État. Mais nous ne nous situons pas non plus dans le cadre des politiques menées à partir des années 1930 par les bourgeoisies nationales de l'Amérique latine, sous l'égide de la CEPAL, politiques dites d'industrialisation par substitution d'importations. Pendant ces années de croissance économique, la CEPAL préconisait d'utiliser les ressources (agricoles ou minières) pour

industrialiser le pays et fabriquer ainsi des marchandises en remplacement de celles qu'on devait importer. Cette politique tendait à limiter la dépendance extérieure et à développer une bourgeoisie nationale ainsi que des couches moyennes permettant d'assoir une possible démocratisation des pays latino-américains.

Mais ce ne fut pas le cas dans les trois expériences qui nous intéressent. Les divers plans de développement n'ont pas pris en compte un tel type de croissance et sont restés soumis aux aléas des cours des matières premières, sources incertaines de rentrées des devises indispensables à l'achat des marchandises manquantes dans la production nationale. Sans discuter ici du modèle de développement à mettre en œuvre pour l'avenir de l'humanité, force est de constater que les politiques économiques dans ces trois pays ne rompaient qu'à la marge avec celles promues par leurs bourgeoisies respectives.

Alors pourquoi s'est-il déclenché une telle violence à l'encontre de ces politiques finalement relativement modérées ? Au Venezuela il y a eu le coup d'état de 2002, puis l'offensive Guaidó à partir de 2019 contre Maduro. En Bolivie ce fut la tentative de sécession de 2008 des départements de la Demi-Lune puis le coup d'État contre Morales d'octobre 2019. En Équateur, après la tentative de putsch du 30 septembre 2010, ce fut la victoire électorale de Moreno, concrétisant le retour du néolibéralisme dans le pays.

À y regarder de près, ce niveau de violence de la bourgeoisie ne s'explique que par l'essence même du néolibéralisme que l'on pourrait réduire à trois facteurs :

– Le premier réside dans la volonté de récupérer les taux de profit qui ont commencé à baisser après la crise pétrolière de 1973, symbolisée en termes politiques par les victoires de Reagan, Thatcher, Pinochet et autres têtes de pont des politiques néolibérales.

– Le second, c'est le refus, en dehors de rares situations exceptionnelles, de tout compromis social.

– Le troisième est politique : le néolibéralisme n'admet aucune alternative et tend ainsi à favoriser des solutions politiques autoritaires.

Cela se traduit par le « no alternative » proclamé par Margaret Thatcher, expression à double sens. D'un côté cela signifie que l'horizon ne peut être que néolibéral (la célèbre fin de l'histoire) et de l'autre qu'aucune alternative ne sera tolérée. C'est le retour du capitalisme « pur », excluant, dont les effets se font encore plus cruellement sentir dans les pays du Sud, en l'absence d'amortisseurs sociaux que l'on retrouve en général dans les pays du Nord.

Cette violence des fractions dominantes de la bourgeoisie contre tout ce qui sort des clous peut donner des illusions d'optique dans le camp d'en face quant à la vraie nature des expériences progressistes. Ce n'est pas parce que ces fractions, souvent liées au capital international, veulent récupérer par la violence militaire ou économique (blocus) leurs biens et leur pouvoir que leurs adversaires sont a priori tous des révolutionnaires. D'autant que la violence des dominants est aussi exacerbée par les espoirs de changement des couches populaires voyant dans ces victoires électorales un possible desserrement de l'étau de la dépendance et un possible avenir meilleur. Mais croire que la violence du discours néolibéral suffit à nous faire considérer comme « révolutionnaire » ou « socialiste » l'ensemble des États adversaires des puissances du Nord est une lourde erreur qui a permis à certains de soutenir l'Iran des ayatollahs et la Libye de Kadhafi contre les États-Unis. Cette particularité du néolibéralisme a aveuglé une bonne partie des afficionados du

progressisme latino-américain dont la seule boussole était le degré d'opposition aux États-Unis, restant trop souvent aveugles sur la réalité des trop faibles transformations sociales, économiques et politiques de ces régimes.

Or, le caractère réellement « progressiste » d'un gouvernement ne peut pas s'arrêter à la seule lecture macroéconomique des transformations du pays. Il doit s'incarner dans des modifications en profondeur des rapports sociaux. Il ne suffit pas que la pauvreté diminue ou que l'accès aux soins s'améliore, encore faut-il que le pouvoir réellement exercé soit transféré des élites politiques et économiques vers les classes sociales exploitées, jusqu'à présent exclues dans les faits de ce pouvoir.

Pour tenter de vérifier ce qu'il en est, il est utile d'observer un point trop souvent occulté dans les analyses du progressisme, à savoir l'évolution des rapports qu'il entretient avec le salariat, au-delà des déclarations gouvernementales. Or, pour ceux qui pensent encore que les luttes de classes existent, quoi de mieux que de vérifier au cœur de la production comment elles s'expriment. C'est tout l'enjeu de regarder comment les relations sociales au travail sont codifiées et remodelées, en particulier par le Code du travail, véritable indicateur des rapports de force existant entre les classes sociales.

L'évolution des rapports de trois gouvernements progressistes avec le salariat

Venezuela

Pendant la période « bolivarienne », les salariés ont été régis par deux Codes du travail. Le premier, appelé *Ley Organica del Trabajo,* date du 19 juin 1997 et a été signé par le président de droite, Rafael Caldera. Le deuxième, signé Hugo Chávez, a été publié par décret le 30 avril 2012 dont le nom s'est transformé en *Ley Organica del Trabajo los Trabajadores y las Trabajadoras*.

L'arrivée de Chávez au pouvoir ne s'est pas accompagnée, comme on aurait pu l'imaginer, d'un soutien du principal syndicat, la CTV (Confédération des Travailleurs du Venezuela), qui est restée inféodée à l'AD (Action Démocratique), un des deux partis qui depuis 1958, partage le pouvoir en alternance avec le COPEI. Cette situation apparemment paradoxale d'un syndicat qui reste en dehors des réformes sociales progressistes promues en début de mandat n'est pas fortuite. Ce syndicat, particulièrement corrompu, représente le monde d'avant, que Chávez s'est engagé à chambarder. Dès lors, pour lui le mouvement syndical est plus réduit à un problème que comme un allié possible. Rien d'étonnant en ce sens que la CTV soutienne le coup d'État de 2002 contre Chávez fomenté par le patronat, la droite et encouragé par les États-Unis.

Mais dès septembre 2002, dans le sillage des bouleversements que connait la société vénézuélienne va se développer une contestation ouverte de la puissance de la CTV, en particulier dans le métro et le pétrole. C'est l'occasion de la tenue d'une première rencontre nationale pour refonder le mouvement syndical. Et le 5 avril 2003 est fondée une nouvelle organisation syndicale, l'UNT (Union Nationale des Travailleurs), portée par les formidables mobilisations populaires qui avaient suivi le retour de Chávez au pouvoir en 2002.

Trois revendications essentielles sont au cœur du projet de l'UNT : le contrôle ouvrier, la lutte contre la corruption et le refus de s'inféoder à un parti ou à un quelconque pouvoir politique. Au programme de son congrès des 1er et 2 août 2003, on retrouve, outre ces premières revendications et un projet de déclaration de principe insistant sur la transformation de la société capitaliste en société autogestionnaire, anticapitaliste, une pièce maitresse : la réforme de la *Ley Organica del Trabajo.*

C'est dans ce contexte que la question du Code du Travail devient centrale car l'UNT propose d'y intégrer ses revendications autour de la question du contrôle ouvrier. Au Venezuela, la question de la sécurité et de la santé au travail fait l'objet d'une loi spécifique, la *Ley Orgánica de Prevención, Condiciones y*

Medio Ambiente de Trabajo (LOPCYMAT) publiée en 2005. Elle acte la création de CSSL (Comité de sécurité et santé au travail), dont les membres sont élus par les salariés. On assiste à l'émergence d'un groupe de syndicalistes, qui se réunissent régulièrement en «interentreprises » sur des bases territoriales et qui se retrouve du côté des syndicalistes critiques. Mais l'accident de la raffinerie d'Amuay le 25 août 2012, avec plus de 40 morts et des centaines de blessés, va montrer les limites que le gouvernement impose aux salariés. Les membres du CSSL qui veulent enquêter sont interdits d'accès par les forces militaires déployées sur le site. Il s'agit, pour le gouvernement, de museler les critiques pourtant anciennes et réitérées par les syndicalistes qui dénonçaient l'absence de maintenance du site. Cette affaire montre qu'une loi peut être balayée par la raison d'État, indiquant ainsi le peu de réalité du « pouvoir populaire » face à l'appareil d'État.

Rapidement les luttes sociales dans les entreprises vont aviver la confrontation entre les salariés et le patronat d'entreprises privées comme celui des entreprises publiques. L'UNT va généraliser son appel à la nationalisation sous contrôle ouvrier, mais ce dernier va être dévoyé par les autorités et transformé en politique de cogestion tout en préservant l'essentiel : la subordination des salariés au patron, privé comme public. De son côté, dès 2003, le gouvernement va commencer à susciter des débats autour du pouvoir populaire, qui seront prolongées autour de la création de l'État Communal. Les salariés, notamment avec l'UNT, les transcrivent dans l'entreprise en exigeant que soit mise en œuvre leur revendication de contrôle ouvrier.

L'initiative la plus radicale viendra de la part des salariés d'INVEVAL et VENEPAL qui créeront en février 2006, en suivant l'exemple argentin du mouvement des entreprises récupérées, le *Frente Revolucionario de Trabajadores de Empresas Recuperadas y Ocupadas*. Même si cette initiative est restée relativement marginale, elle traduit la radicalité des aspirations des salariés, en particulier de ceux qui travaillent dans de grandes entreprises. Un débat a eu lieu aussi au sein du mouvement chaviste portant sur le dépassement de la propriété des moyens de production. Mais pour la plupart des intellectuels chavistes qui ont soutenu cette position, il ne s'agit pas de remettre en cause le pouvoir patronal dans l'entreprise mais plutôt de créer une troisième voie autour de la notion d'entreprise de production sociale (EPS), organisée sur la base du coopérativisme.

C'est dans cette période qui va de 2006 à 2010 qu'on retrouve le plus grand nombre de nationalisations (CANTV, CEMEX, Électricité de Caracas, etc….). En fait ce mouvement est encouragé par un conflit majeur qui se déroule dans la métallurgie et qui débute en avril 2008 autour d'une grève qui va durer trois mois. C'est principalement au sein de la SIDOR, principale entreprise de métallurgie d'Amérique latine (elle produit alors 25% de l'acier liquide du continent), que le conflit prendra une visibilité nationale. Les salariés revendiquent notamment la fin de la sous-traitance et l'ouverture de la négociation sur la

convention collective. Ils vont néanmoins se retrouver face à une coalition réunissant le patron de l'entreprise, filiale du groupe italo-argentin Techint, et le ministère du travail. La garde nationale sera même envoyée pour casser la grève. Mais les salariés tiennent bon et revendiquent la nationalisation de l'entreprise sous contrôle ouvrier. Elle sera finalement nationalisée sous la pression populaire en 2008 et le 13 mai 2010 un décret nationalise l'ensemble du secteur de l'électricité et de la métallurgie « sous autogestion avec contrôle ouvrier ». Mais en réalité, nommée par le pouvoir politique, la direction de l'entreprise s'entoure d'un pool de représentants de salariés, de l'État et des « experts », un peu comme le font les conseils d'administration des grandes entreprises publiques françaises.

Cet exemple pendant les années Chávez d'une lutte ouvrière emblématique montre que le pouvoir politique refuse le transfert du pouvoir du patronat vers les salariés tout en utilisant un vocabulaire radical. D'ailleurs les principales personnalités chavistes qui ont pris fait et cause pour les Entreprises de Production Sociale (EPS) et le contrôle ouvrier vont être marginalisées. Ce conflit va poser clairement un dilemme au pouvoir chaviste qui concentre désormais ses efforts pour affaiblir et marginaliser l'UNT. Alors que l'UNT garde son autonomie par rapport au pouvoir politique et la revendique, Chávez va profiter de la crise interne de ce syndicat, cristallisée autour justement de cette question du lien avec le chavisme politique et du contrôle ouvrier, pour organiser une scission en son sein et créer une nouvelle centrale syndicale directement liée au pouvoir.

Le 10 novembre 2011, est créée *la Central Socialista Bolivariana de los Trabajadores de la ciudad, del campo y del mar* (CBST), en présence d'Hugo Chávez. Première revendication : obtenir une Loi Habilitante (loi votée au Parlement permettant à Chávez de signer seul des lois) permettant de promulguer un nouveau code du travail. Le gouvernement accepte et le nouveau code du travail est présenté publiquement par Chávez le 1er mai 2012.

Le débat autour de son contenu s'apparente à une caricature. Une commission a été formée de 16 membres (experts, membres du gouvernement, représentant du patronat et de la CBST). Tous les autres courants syndicaux ouvriers et paysans, dont l'UNETE, nouveau sigle de l'UNT, et la FNCEZ, en sont exclus. Plus grave, cette commission recueillera bien les propositions émanant des « bases », mais les délibérations comme le contenu de propositions sont interdites de publication. Le 22 mars 2012, une manifestation appelée par l'UNETE, plusieurs organisations sociales et le PCV (Parti Communiste du Venezuela), se déroule à Caracas pour exiger une discussion publique autour du projet de réforme ainsi qu'un referendum. Ces deux revendications sont restées sans réponse.

Il est vrai que le nouveau code du travail, resté totalement inconnu jusqu'à sa publication au journal officiel, comporte des dispositions importantes comme la suppression (à terme) de la sous-traitance, la réduction du temps de travail de 44 à 40h, l'amélioration de l'égalité hommes/femmes, l'augmentation des amendes pour les infractions à la législation du travail, etc. Le contrôle ouvrier est reconnu mais il reste très limité et réservé aux seules entreprises reconnues coupables en fin de procédure judiciaire de fermeture illégale ou frauduleuse, et encore soumis à la condition qu'une ordonnance gouvernementale la demande. La forme de la participation des travailleurs à la gestion des entreprises est contenue dans deux petits articles (497 et 498) renvoyant à des décisions gouvernementales ultérieures. Quant au droit de grève, il est limité par plusieurs obstacles : un délai de 120 heures avant de pouvoir appeler à une grève, plus une obligation d'attendre la réponse du ministère du travail sur la légalité des revendications, ainsi que l'instauration d'un service minimum pour les services publics.

Dans ce nouveau code du travail, ce qui pourrait caractériser un début de rupture avec le

système capitaliste, à savoir la remise en cause du pouvoir patronal, a été largement épargné. On constate que la révolution bolivarienne a limité et freiné toutes les tentatives de renversement de ce pouvoir au sein de l'entreprise, ce que Marx appelait le « despotisme d'usine », qui représente pourtant un des piliers du pouvoir de coercition dont dispose cette classe. Par contre, l'ampleur de la crise politique existant entre le gouvernement et la droite ainsi que la force des mobilisations sociales ont poussé le gouvernement à revoir la règlementation du travail en octroyant des droits nouveaux (lutte contre la sous-traitance et contre les discriminations) et en améliorant les conditions de travail, notamment en réduisant le temps de travail.

Bolivie

Les salariés du pays (à peu près 53% de la population urbaine active) sont régis par la *Ley General del Trabajo* (LGT) qui date de 1939. Malgré les politiques néolibérales qui ont dévasté le pays à partir de la fin du XXème siècle, cette loi a connu peu de modifications. Le salaire minimum est défini par décret, sans aucune obligation de négociation, celle-ci ne devenant obligatoire qu'à partir de 2006 (décret suprême 28700). Les prestations sociales (santé, retraite), régulées par des lois spécifiques, bénéficient à une majorité des employés mais ne touchent qu'une minorité d'ouvriers. Néanmoins, avec le nouveau gouvernement, le nombre total des bénéficiaires n'ait cessé de croitre depuis 2006.

Les autres règles sociales, concernant notamment les rapports sociaux au travail (temps de travail, droit syndical, etc.), sont modifiées par des jurisprudences ou des décrets successifs qui n'ont pas transformé en profondeur la *Ley General Del Trabajo*. Un exemple frappant est celui du droit de grève. La Constitution de 2009 prévoit le droit de grève (articles 114 à 119). Mais celui-ci est fortement encadré depuis la LGT. L'étape préalable est de passer par une tentative de conciliation ou via un tribunal d'arbitrage, puis attendre la décision prise. Enfin, la grève doit être votée par au moins les trois quarts des salariés concernés et déclarée au moins 5 jours avant son déclenchement, avec les noms et adresses des responsables en cas de poursuites. Le gouvernement du MAS n'a pas levé ses obstacles au droit de grève.

Le cœur du mouvement ouvrier en Bolivie a été longtemps incarné par la FSTMB (Fédération Syndicale des Travailleurs des Mines de Bolivie) fondée en 1944 et qui a adopté en 1946 lors d'un congrès extraordinaire son texte programmatique, dit thèses de Pulacayo. Ce texte, anticapitaliste et révolutionnaire, a été repris et modifié en 1970 sous le nom de Thèse Socialiste par la COB (Centrale Ouvrière de Bolivie), elle-même fondée en 1952. Mais le syndicalisme actuel est bien différent de celui des années 50. Malgré des déclarations sur l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis du patronat et de l'État, le syndicalisme bolivien est très fortement marqué par le corporatisme. Ainsi, par exemple, la question de la défense de l'environnement est quasiment absente des préoccupations du syndicat des mineurs, alors qu'elle est omniprésente dans la vie politique du pays. Le nouveau syndicalisme bolivien est aussi principalement orienté vers la défense immédiate, matérielle, des salariés. Et cela, même si les congrès et discours de ses dirigeants traitent souvent des questions éminemment politiques, touchant en premier lieu les rapports entre la COB, le pouvoir politique et les autres mouvements sociaux ou encore au type de projet de société défendu par la COB.

Ce repli catégoriel est aussi le résultat des années néolibérales qui ont liquidé la fraction la plus organisée et la plus combative de la classe ouvrière bolivienne en démantelant

l'entreprise d'État Comibol (*Corporación Minera de Bolivia*). La privatisation des mines a mis au chômage la majorité des mineurs de l'entreprise publique, qui se sont retrouvés recyclés dans des petits boulots, dans le secteur informel, dans des coopératives minières, ou dans la production de coca, y important leurs traditions de lutte mais aussi leurs désillusions. Malgré cela, signe de la puissance politique et symbolique du syndicat des mineurs, la COB a toujours élu un mineur à sa tête.

Frappée de plein fouet par les effets du néolibéralisme, la COB, jusque-là tête de pont des luttes sociales, a été marginalisée, y compris après la victoire de Morales puisque le taux de syndicalisation a été divisé par deux entre 2011 et 2016, avec une très forte disparité entre les salariés du public, fortement syndiqués et ceux du privé. Or, les mouvements sociaux qui ont porté Morales au pouvoir sont principalement les organisations indigènes et paysannes, tandis que la COB est restée relativement extérieure à ce processus, balançant en permanence entre le soutien et la critique au nouveau pouvoir du MAS. C'est donc avec un mouvement ouvrier affaibli que débutent les années Morales.

Sur le plan social, les salariés ont obtenu des améliorations à leurs conditions de vie. D'une part, il y eut la création du système de double « étrennes » (une sorte de deuxième treizième mois) octroyé en fonction des performances globales de l'économie. D'autre part, au début de son premier mandat, Morales est revenu, avec le Décret Suprême 29699, sur les lois qui avaient permis une grande flexibilité du travail pendant les vingt années précédentes, notamment en définissant clairement les causes possibles de licenciement.

Puis le gouvernement Morales a interdit dès 2009 le licenciement des parents d'un enfant, depuis la reconnaissance de la gestation jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge d'un an. Il a aussi limité par décret suprême 0521 du 26 mai 2010, la sous-traitance, réduisant ainsi l'externalisation de tâches déjà exécutées au sein d'une entreprise.

À cela s'ajoutent des décisions autour des retraites qui généralisent ces prestations sociales et permettent à un nombre significatif de Boliviens de sortir de l'extrême pauvreté.

Mais ces mesures de rééquilibrage en termes de revenus n'ont pas été suivies de modifications substantielles concernant la propriété des entreprises, la participation des travailleurs à leur gestion, ou le contrôle ouvrier, etc. Cette absence de volonté politique pour intervenir au sein du secteur privé a eu des conséquences importantes pour les salariés. Ainsi, les revalorisations salariales comme la remise en cause de la flexibilité néolibérale, concessions imposées au patronat, ont été contournées et récupérées par le patronat lui-même. La Chambre Nationale du Commerce reconnait ainsi que les entrepreneurs « *ont été obligé* » de diminuer les effectifs pour diminuer les coûts salariaux renvoyant une partie du salariat dans le secteur informel, de même qu'il ont multiplié les contrats à durée déterminée.

Mais c'est à partir de deux conflits d'ampleur nationale, le *gazolinazo* de décembre 2010 et celui autour de construction de la route du Tipnis (*Territorio Indígena Parque Nacional Isiboro Sécure*) en 2011, que débute une nouvelle période. La conflictualité croit dans le pays et d'anciens alliés du gouvernement, notamment parmi les organisations indigènes, se séparent du MAS. Ce qui fait que le gouvernement va modifier sa politique en direction des mouvements sociaux. Au début, il y avait une volonté d'intégration des leaders des organisations sociales, y compris à des postes de ministres, dans les cabinets ministériels ou au sein d'institutions publiques. Puis, on assiste à changement de ton au fil de la défiance qui est en train de se développer dans le pays vis-à-vis du pouvoir politique : les mouvements sociaux doivent se soumettre aux décisions de la présidence afin de

conserver leurs positions dans l'appareil d'État. Ils ne sont plus coparticipants dans la construction de la politique bolivienne, mais assujettis aux décisions prises dans le cercle fermé de la présidence.

En ce qui concerne les rapports du MAS avec le mouvement syndical au sein du salariat, à la différence du Venezuela où le gouvernement a œuvré à la scission de l'UNT pour créer de toutes pièces un syndicalisme aux ordres, le gouvernement Morales a joué une autre partition. Partant du principe que son gouvernement est « celui des mouvements sociaux », il a principalement manœuvré au sein de la COB pour marginaliser les courants radicaux et mettre à sa tête une présidence acquise au gouvernement. Il y est arrivé partiellement mais les pressions contestataires internes étaient telles qu'un président exécutif de la COB « pro gouvernemental » un jour pouvait se retrouver dans l'opposition le lendemain.

De manière générale, au sein du mouvement ouvrier bolivien, les revendications concernant la gestion des entreprises, comme le contrôle ouvrier ou l'autogestion, sont marginales et les principaux conflits portent sur les conditions de vie matérielles (salaires, protection sociale) et les conditions de travail (temps de travail, précarité et flexibilité). La fédération historiquement radicale de la COB, la FSTMB, concentre ses actions pour redonner sa place historique à l'entreprise minière publique, la COMIBOL, marginalisée par les coopératives de mineurs, elles-mêmes largement soutenues par le MAS. En refusant de s'impliquer directement dans les nouveaux conflits, notamment ceux liés à la politique extractiviste du gouvernement, la direction de la COB a recentré son syndicalisme sur la défense des conditions de vie et de travail des secteurs qu'elle regroupe en son sein. Mais le recentrage catégoriel de la COB où chaque fédération défend sa partition a eu des effets désastreux pendant la grève de la COB en mai 2013, où était défendu pour les mineurs le principe d'une retraite supérieure aux autres catégories de salariés. À tel point que la COB à été obligée de revoir ses revendications et d'exiger un doublement des pensions pour tous. Mais ce caractère chaotique n'est pas seulement le fait d'une rupture de fait avec la COB révolutionnaire des années 50/70. L'évolution de la COB est aussi le résultat d'un repli syndical imposé par les décennies néolibérales alors que les organisations syndicales sont décimées, décapitées et où le refuge dans son secteur ou son entreprise apparait comme la seule assurance possible pour l'avenir.

Le MAS a bénéficié de cette contestation « light » pour ne pas s'attaquer au pouvoir de la bourgeoisie dans les entreprises. La politique gouvernementale en direction du salariat n'a pas été portée par une volonté de transformation socialiste du pays (comme le MAS s'en revendique). Elle s'est concentrée sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, en ne profitant pas de l'enthousiasme du départ pour transformer radicalement le fonctionnement de la société. La nouvelle stratégie de développement, fondée sur une intervention forte de l'État dans l'économie du pays, est portée par un extrême extractivisme et a certes accouché d'une société plus égalitaire, mais n'a pas remis en cause le pouvoir de la bourgeoisie bolivienne qui a d'ailleurs pris sa revanche en organisant le coup d'État de novembre 2019.

Équateur

La victoire de Correa, ayant eu pour objectif la « fin de la nuit néolibérale », a soulevé de nombreux espoirs chez les salariés. La première avancée date de 2008 quand la nouvelle législation décide de la fin de la sous-traitance, secteur où les salariés sont particulièrement précarisés et peu payés du fait de l'exploitation en cascade qu'ils connaissent. Elle est

importante car elle permet aux couches sociales salariées les plus défavorisées, en particulier celles qui alternent contrats de sous-traitance et travail informel, de stabiliser des revenus et d'avoir accès à des droits dont ils étaient jusqu'à présent exclus.

Mais cette carotte a été accompagnée d'un sérieux coup de bâton : la quasi interdiction du droit de grève dans les services publics et une augmentation de la précarité des salariés du public. C'est ce qui explique la multiplication des grèves du secteur public, notamment au sein de l'éducation. Il y a désormais deux types de salariés : ceux du secteur privé qui restent soumis au Code du travail et ceux du secteur public régis par la *Ley Orgánica del Servicio Público* à partir de 2010. Ce transfert ne s'accompagne pas seulement de la suppression du droit de grève, mais aussi de la fin des conventions collectives et de la reconnaissance syndicale au sein du secteur public. La *Ley Orgánica de Empresas Públicas* de 2009 a acté la suppression de toute présence des salariés dans les conseils d'administrations des entreprises publiques, comme cela était le cas dans l'entreprise pétrolière nationale Petroecuador.

Il faut rappeler que les salariés du secteur public ont été particulièrement actifs dans les mouvements sociaux lors de la décennie précédant l'élection de Correa. C'est principalement le cas de la CMS (Coordination des Mouvements Sociaux) regroupant la CONAIE (Coordination Nationale des Indigènes d'Équateur) et les syndicats du public. Au sein de ces syndicats, le syndicalisme porté par la Fetrapec (fédération des travailleurs du pétrole) se voulait « différent » des traditions syndicales équatoriennes, axé sur la démocratie à la base et ne négligeant pas les questions politiques, notamment la question indigène.

Ce syndicalisme radical a été démantelé par le régime de Correa qui a créé de toute pièce un syndicalisme soumis au gouvernement tout en criminalisant le droit de grève dans le secteur public.

La réforme du secteur public ne comprend pas seulement une limitation du droit de grève, mais elle fragmente la totalité du salariat en établissant une séparation entre les travailleurs manuels et les autres salariés. Désormais la grève reste possible chez les seuls ouvriers (et encore seulement dans le privé) et les employés sont exclus de tout droit de grève.

Il faudra attendre décembre 2015 pour que soit rétabli partiellement et sous condition un semblant de droit de grève dans le secteur public. Mais en même temps le gouvernement supprime la catégorie des ouvriers dans le secteur public, seuls à même de se mettre en grève, ce qui interdit dans les faits l'exercice de ce droit.

Alianza País, le parti au pouvoir, a théorisé cette limitation des droits des salariés du public en expliquant que l'employeur dans ce secteur, c'est la société toute entière et qu'il ne saurait y avoir d'arrangements entre les salariés du public et leur employeur. Il est allé au-delà en généralisant le concept de « citoyenneté au travail », nouvel avatar de la défense commune de l'entreprise entre le patronat et les salariés, qui n'empêche pas le pouvoir politique et l'employeur public de licencier massivement, en particulier les syndicalistes qui défendent les droits des salariés ou qui participent à des actions de grève notamment contre des restructurations successives de ce secteur.

Cette stratégie de limitation des droits des salariés se double d'une reconfiguration du syndicalisme organisée par le pouvoir. La Fédération des travailleurs du pétrole (Fetrapec) démantelée suite aux licenciements successifs de la plupart de ses dirigeants est

reconstituée et participe à la fondation en 2014 de la CUT (Centrale Unitaire des Travailleurs), nouvelle centrale inféodée au pouvoir et soutien de toutes les réformes gouvernementales successives concernant les droits des travailleurs. De la même manière, dans le secteur public, le gouvernement va créer la Fédération des Travailleurs du Secteur Public.

La crise politique de 2010 ouvre de son côté la voie à des licenciements massifs dans le secteur public (près de 15000 salariés en trois mois) et le pétrole.

Après s'être attaqué au secteur public, le gouvernement va aussi entrer dans une phase de réécriture du Code du Travail. Il va intégrer en son sein plusieurs dispositions liberticides comme un contrôle étatique sur le fonctionnement des organisations syndicales. Le 1er mai 2014, le gouvernement présente le nouveau Code Organique des Relations du Travail (CORL) qui entérine les reculs antérieurs et la séparation secteur public/secteur privé. Auparavant, il a publié le Décret Exécutif n°16 qui organise un contrôle du fonctionnement et des activités des organisations sociales, notamment syndicales.

Ces projets de réformes successifs du Code du Travail vont mener à une remise en cause très importante des droits des salariés. Les propositions favorables au patronat sont légion : la flexibilité généralisée des horaires de travail et notamment l'extension de la durée du travail pendant les jours de repos, etc. Le décret Exécutif 813 établit même la possibilité d'une « démission volontaire obligatoire » provocant une vague de licenciements. Puis sera est mise en œuvre la *Ley de Justicia Laboral* qui permet de flexibiliser à outrance le travail, provocant cette fois-ci une augmentation du chômage mais aussi un renforcement du travail précaire.

Il faudra une très forte mobilisation syndicale les 17 septembre et 19 novembre 2014 pour limiter les dégâts et revenir sur quelques dispositions contenues dans le projet initial.

Mais le gouvernement ne s'arrête pas là. En 2015, les organisations syndicales se mobilisent contre la suppression de la participation gouvernementale dans le système de retraite. En septembre 2016, le gouvernement décide de dissoudre l'UNE (Union Nationale de l'Éducation), syndicat très actif dans les mobilisations et décide de vendre ses actifs et ses biens, ce qui lui vaudra une condamnation de la part de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), caractérisant cet acte comme une violation de la convention 87 de l'OIT, dont l'Équateur est signataire.

En Équateur, contrairement aux espoirs nés de la révolution citoyenne, la période Correa n'a pas été favorable aux salariés. S'il y a eu un rattrapage salarial, principalement du fait de la croissance économique rapide, les droits des salariés ont été fortement remis en cause. Plus grave, la protestation syndicale a été criminalisée et a permis l'emprisonnement de nombreux militants. Ce cours répressif a commencé au tout début de l'ère Correa avec de très fortes peines d'emprisonnements allant jusqu'à obtenir 12 ans de prison contre des militants de la CONAIE et de l'UNE en septembre 2009 ou 18 mois pour des cas d'injures contre le président. Cette criminalisation de la protestation sociale se concrétise par l'adoption du nouveau *Código Orgánico Integral Penal*, qui intègre le délit « d'attaque et de résistance » qui sera utilisé à de maintes reprises contre des mouvements sociaux.

Cette difficulté pour les syndicats, comme pour l'ensemble des mouvements sociaux, de défendre les salariés a été largement mise à profit dans les secteurs les plus concurrentiels de l'économie du pays, comme les grandes exploitations paysannes ou les salariés

agricoles sont soumis à des cadences infernales et exposés à des produits toxiques, souvent sans aucune protection. Mais la politique de réformes des relations de travail notamment dans le secteur public a permis à Correa de fragiliser le mouvement syndical en jouant constamment sur deux tableaux : une intransigeante répression des mouvements sociaux d'un côté, et de l'autre une politique redistributive en direction des plus pauvres (du moins jusqu'en 2014)

Il faut le rappeler cependant : la répression et les reculs sociaux au travail ont été d'une telle ampleur que plusieurs leaders d'organisations populaires se sont rangés derrière le candidat de droite lors de la dernière élection présidentielle. Et il fallut que Lenin Moreno, candidat d'Alianza País, joue sur le registre démagogique de la rupture démocratique avec les politiques répressives de Correa pour l'emporter. Une fois sa victoire obtenue, il va réorienter la politique économique du pays et s'engager auprès du FMI pour appliquer une politique d'austérité, en sabrant dans les dépenses publiques. Ayant réintégré sans état d'âme le monde néolibéral, Lenin Moreno n'aura pas besoin de modifier les rapports de soumission des salariés au sein des entreprises, Correa l'avait déjà fait avant lui.

Autogestion et pouvoir populaire

Dans les exemples de ces trois pays on constate plusieurs éléments communs et plusieurs différences importantes.

Tout d'abord aucun gouvernement progressiste n'a tenté de renverser la table des rapports sociaux en établissant une quelconque autogestion des entreprises, ni même un contrôle ouvrier, et la législation du travail actuellement en vigueur n'a jamais remis en cause le pouvoir coercitif, hiérarchique, qui existe dans les entreprises, privées ou publiques. Les rares tentatives de contestation de ce pouvoir ont eu lieu au Venezuela, par l'intermédiaire de courants syndicaux radicaux qui ont été porté par la vague de mobilisations populaires de l'après coup d'état de 2002. Et ce n'est pas un hasard s'il n'y a qu'au Venezuela qu'a été édicté un nouveau Code du travail en lien avec les salariés, même si le processus de son écriture était pipé et a été largement édulcoré.

Mais, même dans ce cas, et encore plus en Équateur et en Bolivie, la législation du travail n'a non seulement pas été modifiée en profondeur, mais plus grave encore, dans un pays comme l'Équateur, il y a eu une véritable lutte menée par le pouvoir politique contre les droits des salariés au sein des entreprises.

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'acquis sociaux comme la retraite, la réduction du temps de travail, l'accès à la santé, etc. Mais pour ces gouvernements il était hors de question de remettre en cause la hiérarchie des pouvoirs telle qu'elle s'exerce dans n'importe quelle société capitaliste. Il s'agissait d'améliorer matériellement les conditions de vie des plus pauvres mais nullement de les changer qualitativement. Nulle part il n'y eut de remise en cause du droit de propriété. Les seuls cas où il a été bousculé, lors des nationalisations de secteurs clefs de l'économie, cela a été effectué contre indemnisation et en maintenant en interne des rapports de soumission des salariés vis-à-vis de l'employeur, devenu public. Et cela en dit long sur le caractère de modèle de ces régimes quand l'État dit « progressiste » utilise les mêmes méthodes de gestion et les mêmes ressorts juridiques pour asseoir son pouvoir. L'État-patron apporte parfois une sécurité dans l'emploi, notamment pour les fonctionnaires, mais ne change en rien la nature des rapports sociaux au sein des entreprises publiques.

Il ne peut en effet y avoir de transformation radicale de la société s'il n'y a pas d'expression et d'organisation du pouvoir par et pour « ceux d'en bas ». Or, c'est toute l'ambigüité de ces régimes progressistes latino-américains qui proposent à qui veut l'entendre des discours sur le pouvoir populaire (Venezuela et Bolivie), sur le socialisme (Venezuela et Bolivie), sur la révolution citoyenne ou bolivarienne (Venezuela et Équateur), mais avec des pratiques réelles bien différentes.

L'expérience la plus radicale, celle du Venezuela de Chávez, a abordé cette question du pouvoir populaire de manière tout à fait distincte à ce que l'on retrouve dans la Bolivie de Morales. Au Venezuela, le pouvoir populaire a fait l'objet de débats publics au sein des quartiers et des entreprises avec des propositions fortes pour doubler les instances représentatives traditionnelles comme les municipalités, élues à intervalles réguliers, par des conseils de quartier, plus « basistes ». Mais il s'est avéré très rapidement que la construction de ces conseils était plus un moyen de pression sur des institutions parfois acquises à l'opposition, que l'embryon d'un véritable pouvoir populaire. Ce n'est pas un hasard si l'octroi des moyens dédiés à ces nouvelles instances était décidé par l'appareil d'État central, sur des bases clientélistes, écartant dans les faits la construction et la consolidation d'un pouvoir alternatif. Ce processus a favorisé et accéléré le clientélisme au profit des partisans du parti au pouvoir. En Bolivie, le pouvoir populaire s'est réduit à la cooptation de dirigeants des mouvements sociaux au sein de l'appareil d'État. Mais rapidement, leur présence n'a été tolérée qu'à la condition expresse de défendre la ligne politique développée par la présidence.

La modification du droit de propriété dans et hors l'entreprise, en parallèle avec l'extension du droit des salariés, est un enjeu essentiel pour réduire drastiquement le pouvoir de nuisance de la bourgeoisie, pour donc transformer dans la durée une société, et ainsi lui donner un caractère anticapitaliste. Cela ne peut s'accommoder de la seule volonté de l'État, dont les représentants ont trop souvent comme objectif de garder toutes ses prérogatives héritées du pouvoir précédent. D'autant qu'ils peuvent être amenés avec le temps à se transformer eux-mêmes, l'existence sociale déterminant la conscience, pour paraphraser Karl Marx, en nouveaux défenseurs de l'ancien régime.

Nous le voyons sous nos yeux au Venezuela avec le régime de Maduro qui incarne la victoire de la bolibourgeoisie sur la gauche chaviste, bolibourgeoisie qui se voulait socialiste et qui non seulement réprime les luttes actuelles dans les entreprises mais organise la privatisation rampante de PDVSA et le retour des multinationales. Nous le voyons aussi avec l'Équateur de Correa dont le successeur Moreno n'a pas eu besoin de revenir sur d'anciennes dispositions prises par son prédécesseur pour se soumettre au FMI et rétablir une politique néolibérale.

Nous l'avons vu aussi avec la Bolivie de Morales qui a orienté son dernier mandat autour d'une économie primaire exportatrice, que ce soit dans les mines et l'agriculture, piétinant les droits des peuples indigènes et des paysans. Cette politique explique largement l'absence de riposte populaire immédiate contre le coup d'état de la droite de novembre 2019 où même la COB a appelé à la démission de Morales.

Le panorama rapide esquissé de ces trois pays indique clairement que les politiques de réformes à la marge concernant l'organisation des entreprises a porté les germes de l'échec des régimes progressistes. Bien sûr, il n'est pas attribuable à ce seul phénomène mais la volonté de contourner le pouvoir de la bourgeoisie revient à maintenir telles quelles les bases de son pouvoir essentiel qui réside tant dans de la production que dans la finance. Il ne s'agit donc pas de remettre aux mains de l'État des secteurs clefs de

l'économie mais surtout de déstabiliser le pouvoir patronal, en particulier au sein des entreprises, pour en reconstruire immédiatement un autre, populaire cette fois et s'appuyant sur la très large majorité sociale que représentent « ceux d'en bas ».

Or, la recherche d'alternatives au capitalisme s'est réamorcée concrètement depuis l'avènement, au tournant des années 2000, des régimes dits « progressistes » en Amérique latine qui ont incarné une certaine rupture avec l'idéologie et les politiques néolibérales. Mais les causes des échecs de ces gouvernements, qui ne se limitent pas aux seuls 3 pays cités dans cet article, ne sont pas à chercher uniquement dans les rapports qu'entretiennent ces gouvernements avec les mouvements sociaux ou dans les pressions extérieures qu'ils peuvent subir. De nombreux articles, livres et études ont été publiés pour questionner leur ambivalence, entre les discours enflammés sur les droits des peuples autochtones ou la question centrale de l'écologie et leur pratique réelle centrée sur l'extractivisme. Plus rares sont ceux qui entreprennent de regarder la réalité concrète à l'aune des rapports de classe existant au sein des entreprises. Ces analyses existent pourtant en ce qui concerne la paysannerie où sont régulièrement dénoncés les agissements des grands propriétaires terriens, comme au Brésil ou en Bolivie.

Or, ces rapports de classe se traduisent en rapports sociaux au travail. Et l'amélioration des conditions de vie, au travers des augmentations salariales, d'une meilleure protection des salariés, de la baisse de l'âge de la retraite, de l'amélioration des contrats de travail, etc. sont bien sûr non négligeables, mais ne modifient en rien qualitativement parlant, l'essence de ces rapports sociaux.

Le pouvoir de nuisance de la bourgeoisie avec sa capacité financière, politique, et économique reste tel quel. C'est cette centralité des rapports de classe qui représente un angle mort de l'analyse des bilans du progressisme latino-américain. Or, c'est la prise en compte de cette réalité, avec des propositions concrètes de subversion des rapports sociaux dans les entreprises, qui sera une des clefs pour l'avenir de la transformation sociale en Amérique latine.

Car dans l'inconscient collectif, y compris au niveau des organisations syndicales et de la gauche politique, la participation des travailleurs à la gestion des entreprises est avant tout conçue comme un moyen de contrôle des décisions prises d'abord par l'entrepreneur. Le pouvoir unilatéral du patron d'entreprise est certes atténué, parfois même contredit, mais nous sommes loin du pouvoir d'initiative et de décision pris par les salariés eux-mêmes. Pour cela, encore faudrait-il inverser l'origine de la décision et la faire reposer sur les salariés dans le cadre d'une autogestion pleine et entière.

Dans ces trois pays que nous avons parcourus, il y a un autre principe qui n'a jamais été abandonné, ni même interrogé : celui du pouvoir répressif exclusif de l'employeur. À la différence de l'exercice de la citoyenneté et de l'égalité de droit devant la loi, la condamnation de faits dans une entreprise considérés comme répréhensibles est pyramidal, partant toujours du haut vers le bas. Un ouvrier peut être sanctionné par son supérieur, mais qu'exceptionnellement dans le sens inverse. Cette question apparemment abstraite du droit traduit le rapport de force réel au sein d'une entreprise, largement en faveur de l'employeur. Or, dans les codes du travail du Venezuela, de la Bolivie et de l'Équateur, sur cette question, ce sont des modifications mineures qui ont été ajoutées, respectant l'ordre hiérarchique originel.

C'est en analysant cet ensemble de règles, regroupées dans le code du travail, que nous pouvons constater que l'entreprise et son organisation pyramidale, pilier de l'économie

capitaliste, a été largement épargnée dans ces pays. Certes, il y a eu des tentatives d'encadrement des entreprises par l'État concernant les investissements, les prises de participation, etc., voire de contournement du secteur privé en stimulant le développement de coopératives, mais jamais le cœur même de l'exploitation n'a été bouleversé. Or, si nous voulons œuvrer à la transformation sociale, cette question reste essentielle. Comment parler de pouvoir populaire si l'entreprise, lieu même où est déterminée l'existence sociale d'un citoyen salarié, lui procurant des revenus qui fixeront largement ensuite ses conditions de vie (logement, accès à la santé, à l'éducation, aux loisirs, etc…), n'est pas profondément transformée ?